

## Lutte contre la chasse aux alouettes avec des moyens prohibés

Une campagne de la police de l'environnement du service de l'ONCFS



Lutte contre la chasse aux alouettes avec des moyens prohibés

Si la chasse est autorisée pour les personnes munies d'un permis réglementaire et d'une assurance, certaines espèces restent protégées tandis que d'autres peuvent être tirées mais en s'abstenant d'utiliser des moyens prohibés. C'est le cas notamment des alouettes qui depuis quelques années dans le Gers sont la cible de groupe de chasseurs italiens qui affectionnent particulièrement de mettre ces oiseaux à leur menu, une fois rentrés dans leur pays. Or en utilisant des magnétophones numériques à télécommande, ils réalisent des tableaux de chasse prohibitifs, ce qui nuit fortement à la conservation de l'espèce. La police de l'Environnement du service de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage du Gers est amenée à verbaliser chaque année ce type de chasseurs. Avec seulement huit agents (neuf en 2018), ces opérations qui pour être efficaces doivent être menées simultanément à différents endroits s'avèrent difficiles. Le service départemental du Gers vient de monter une opération de grande envergure sur une dizaine de jours avec des renforts venus des départements voisins (31 ; 65 ; 82) et les brigades mobiles d'intervention de Bretagne-Pays de Loire. Durant la période de migration des grives et alouettes, les équipes italiennes ont pu être mises sous contrôle avec un résultat probant : 77 contrôles, onze procédures ont été dressées en raison de l'utilisation d'appeaux interdits, soit 10 appeaux électroniques, un interphone, trois appelants artificiels motorisés et un talkie-walkie, ainsi que huit fusils. Tout ce matériel saisi sera remis au greffe du tribunal de police. Ont également été confisquées les 15 grives et 50 alouettes retrouvées en possession des braconniers et qui ont été détruites. Ce bilan sur dix jours seulement montre l'importance d'une telle surveillance qui dépasse le problème strict de la chasse, le rôle de cette police de l'environnement étant de préserver la biodiversité dans son ensemble. : braconnage, perturbation intentionnelle, capture et détention de certaines espèces mais aussi atteintes aux espaces naturels par circulation de véhicules à moteur, dépôt de débris, cueillette ou pêche abusive sont dans les compétences des agents de l'ONCFS. Encore faut-il que leur nombre soit suffisant pour assumer efficacement toutes ces charges



Matériel prohibé, fusils s et gibier saisis



Ensemble du personnel ayant participé à l'opération